

République Française
 Département SEINE ET MARNE
BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 06/10/2025

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 52 | 32 | 42 |

| Vote | | |
|----------------|--|--|
| A l'unanimité | | |
| Pour : 42 | | |
| Contre : 0 | | |
| Abstention : 0 | | |

L'an 2025, le 6 Octobre à 18:30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 30/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes et publiés sur le site internet de la CCBRC le 30/09/2025.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BOISGONTIER Béatrice, DUMENIL Stéphanie (visioconférence), DUTRIAUX Nathalie (visioconférence), LUCZAK Daisy, NINERAILLES Brigitte, PONSARDIN Catherine, SALAZAR Joëlle (visioconférence), TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, VIBERT Nicole, VIEIRA Patricia, MM : ANTHOINE Emmanuel (visioconférence), BARBERI Serge, BELFIORE Elio, BETTENCOURT François, CALVET Jean, CHAMPIN Gérard, CHANUSSOT Jean-Marc, GERMAIN Jean-Luc, GROSLEVIN Gilles, JAROSSAY Gilbert (visioconférence), JEANNIN Hervé, MEDEIROS Manuel, POIRIER Daniel (visioconférence), PRIOUX Pierre-François, ROSSIGNEUX Gilles (visioconférence), SAINT-JALMES Patrice, SAOUT Louis Marie, VENANZUOLA François (visioconférence), VIGIER Mathias (visioconférence), WOCHENMAYER Jonathan (visioconférence)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BARRES Fabienne à M. CHAMPIN Gérard, DESNOYERS Monique à M. SAOUT Louis Marie, HELLIAS Aline à Mme TORCOL Patricia, MOTHRE Béatrice à Mme LUCZAK Daisy, PASQUET Hélène à M. MEDEIROS Manuel, MM : CASEAUX Hubert à M. VIGIER Mathias (visioconférence), MOTTE Patrice à Mme VAROQUI Geneviève, RACINE Pierre à M. PRIOUX Pierre-François, ROUSSELET Gérard à M. BELFIORE Elio, THIERIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian
 Excusé(s) : M. CAMEK Julien

Absent(s) : Mmes : BALLABENE Sandra, GIRAUT Muriel, KUBIAK Françoise, TAMATA-VARIN Marième, MM : GUECHATI Amin, LAGÜES-BAGET Yves, NESTEL Gilles, REMOND Bruno, ROMAIN Emilien

A été nommé(e) secrétaire : Mme VAROQUI Geneviève

2025_122 – Eau potable et assainissement : rapports sur le prix et la qualité des services publics 2024

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Vice-Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

Vu le décret no 2015-1820 du 29 décembre 2015 (Obligation de transmission des données du RPQS sous l'observatoire - saisie sous SISPEA),

Considérant que sur le périmètre de la CCBRC, les différents indicateurs techniques et financiers des services publics d'assainissement et d'eau potable ont fait l'objet d'une saisie dans SISPEA,

Considérant qu'à l'issue de cette saisie, les rapports sur le prix et la qualité de ces services publics ont été établis,

Considérant que ces rapports annuels ont été transmis aux conseileurs communautaires et sont également tenus à disposition au service eau et assainissement,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire :

APPROUVE les rapports annuels sur le prix et qualité des services publics de l'assainissement et de l'eau potable de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux pour l'exercice 2024 :

- **Assainissement collectif** d'Argentières, de Beauvoir, de Guignes/Yèbles, de Chaumes-en-Brie, de Champdeuil, de Fouju, d'Ozouer-le-Voulgis, de Saint Méry, de « CCBRC SUD » (Blandy, Bombon, Champeaux, Châtillon-la-Borde, Crisenoy, Fontaine-le-Port, Féry, Le Châtelet-en-Brie, Les Écrennes, Machault, Moisenay, Pamfou, Sivry-Courtry, Valence-en-Brie, Échouboulains), et du « Nord Ouest » (Coubert, Evry-Grégy-sur-Yerres, Grisy-Suisnes, Solers, Soignolles-en-Brie),
- **Assainissement non collectif**,
- **Eau potable** de Bombon, de Champeaux, de Chaumes-en-Brie, du Châtelet-en-Brie, de l'ex SIAEP de Beauvoir-Argentières, de l'ex SIAEP de Blandy-Chatillon-Moisenay-Sivry, de l'ex SIAEP de Crisenoy-Fouju-Champdeuil, du périmètre Sud CCBRC (Pamfou, Machault, Féry, Echouboulains), de Fontaine-le-Port, de Guignes, de Saint Méry, du TNO (Coubert, Evry-Grégy-sur-Yerres, Grisy-Suisnes, Ozouer-le-Voulgis, Solers, Soignolles-en-Brie), de Valence-en-Brie, des Ecrennes, du SMIAEP de Tournan (pour Courquetaigne) et du SMAEP de Verneuil-Andrezel-Yèbles (pour Andrezel et Yèbles).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

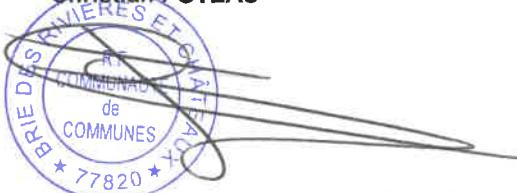
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :

Au Châtelet-en-Brie, le 07/10/2025

Le Président,

Christian POTEAU



Le Secrétaire de séance,
Mme VAROQUI Geneviève



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télerecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr